CSAL du 07 décembre 2023

Compte rendu

Le CSAL du 7 décembre était convoqué pour vote et avis sur le Règlement Intérieur (RI).

Constatant que le RI présenté par la direction correspondait à la virgule près à la version précédente sans que la moindre de nos propositions de modification émises lors de la Formation Spécialisées du 16 novembre dernier n'ait été prise en compte, un vote défavorable unanime a été émis contre la proposition de l'administration. Les deux organisations syndicales ont lu en séance la délibération annexée au compte-rendu.

L'ordre du jour étant limité à ce point et les débats tournant court, le CSAL s'est poursuivi par un échange autour de questions diverses :

Groupes de travail et audit en cours.
Nous avons demandé à la direction la communication des groupes de travail locaux en cours. Une liste exhaustive sera fournie pour la prochaine instance.
Outre ces groupes de travail stricto sensu, il a été indiqué que des réflexions étaient en cours sur les thèmes suivants :

- utilisation et doctrine d'emploi des véhicules (en particulier véhicules électriques)
Actuellement, la direction dispose de 4 véhicules thermiques (Toulouse, Tarbes, Rodez, Montpellier). Le véhicule thermique de Montpellier est sur le point d'être remplacé par un autre véhicule thermique (en dérogation au principe national d'achat exclusif de véhicules électriques).
La livraison prochaine de 3 véhicules de service électriques (Toulouse, Nîmes, Perpignan) et à terme, d'un véhicule pour tous les sites non pourvus, donne lieu à des questionnements autour de l'évaluation des besoins et de la facilitation des usages pour les vérificateurs (installation des bornes de recharge, autonomie, possibilité de charge sur autres sites...).
Vos représentants ont à nouveau évoqué la nécessité de disposer d'outils de réservation partagés (demande récurrente, cf CR de la Formation Spécialisée du 16/11). La direction étudie les solutions mises en place dans certaines directions en liaison avec la centrale pour avancer sur ce point.

- réorganisation des locaux (rue Merly) dans l'hypothèse d'un renforcement des effectifs de la DIRCOFI : là aussi la direction indique qu'une réflexion a été engagée sur ce sujet. Toutefois, compte tenu du renforcement qui semble s'opérer « au compte goutte » (+ 3 emplois pour la DIRCOFI SP pour 2024), le sujet reste en suspens. Le directeur a indiqué que les réflexions s'articulaient autour de l'agencement des locaux. Aucun déménagement n'est envisagé.

Le local à vélo : ***« La minute nécessaire du cycliste dircofien »***

Il est des marronniers qui donnent de l'urticaire... Par chance, vos élus n'y sont pas sensibles, et sont à même de revenir, d'instance en instance, sur ce sujet.

Teasing : Le local deux roues a fait l'objet d'une rénovation complète en 2022 : réfection sol et toiture et démolition du mur central pour un montant de 10 458 € ; prestation de conseil pour l'aménagement du local et pose de rack à vélos (16 places) pour la modique somme de 6 591 € (hors pompe et station de réparation dont le coût s'est élevé à 2 300€).
Lors de la dernière instance de dialogue, une mention portée au registre hygiène et sécurité concernant l'utilisation du local deux-roues rue Merly nous avait conduit à renouveler nos observations liées à l'espace restreint et peu pratique dédié, post travaux aux 16 à 20 cyclistes, à leur pompe et à leur station de réparation.

Épisode du 7/12/2023 :« Remuons le râtelier : Le directeur considère que le nombre d'emplacements est suffisant. Nous ne partageons pas son point de vue et n'avançons pas sur ce point.
Il indique être opposé à la réaffectation de deux places extérieures de parking avec pose d'un auvent pour les deux-roues comme nous l'avons suggéré à plusieurs reprises (que ces places soient réservées aux motos ou à des places supplémentaires de vélos).
En revanche, il se dit « prêt à revoir » les emplacements à l'intérieur du local (déplacement des racks vélos contre le mur le long duquel les motos stationnent actuellement).

A minima, nous espérons que cette solution pourra être mise en œuvre. Rendez-vous début janvier pour le prochain épisode « *Désensardinons le cycliste, la pompe et la station* ».

Communication de l'état statistique d'avancement des travaux DIRCOFI aux brigades
Comme suite à vos remarques, nous avons fait observer que l'état d'avancement des travaux de la DIRCOFI n'était pas diffusé dans toutes les brigades. Le directeur note qu'il revient à chaque chef de service de piloter son activité mais que cet état collectif est bien communicable aux équipes.
A vous de vous emparer collectivement du sujet et de le demander à votre chef de service si vous le jugez utile (de notre côté, nous pensons opportun que vous puissiez disposer d'éléments objectifs concernant vos services respectifs car sans avoir le nez collé aux indicateurs ou autres points de repères, le fait de pouvoir disposer de ce tableau de bord qui remonte à la direction peut éviter un certain nombre de malentendus).

Chauffage rue Merly
Nous avons signalé une situation problématique au 5ème étage (1ère brigade). Si nécessaire, les appareils défectueux (qui semblent ne pas pouvoir être purgés) seront changés.

Ordre du jour des instances qui se tiendront début 2024
Ordre du jour en concertation avec les OS (modalités à déterminer). D'ores et déjà, nous avons renouvelé nos demandes concernant les points suivants :

- *Bilan concernant la campagne d'évaluation 2023 :*
Lors du CSA du 12 avril dernier nous avions témoigné de situations disparates tenant à la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation (il s'agissait en particulier de l'application pour les cadres A d'un ou plusieurs items « exceptionnels », à la neutralisation, ou non, de certains items pour les cadres A non encadrants).

Pour répondre à notre demande, la direction avait indiqué qu'une analyse de CREP de différents services serait opérée dans le but d'harmoniser les pratiques l'an prochain. Au mois de septembre la direction a indiqué qu'un sondage serait réalisé et présenté. Nous l'attendons pour le début de l'année.

- Sécurité
Les représentants des personnels ont également demandé qu'un point concernant la déclinaison locale des mesures prises en matière de sécurité soit présenté en début d'année.